

Mairie de VALIGNAT
Le Bourg
03330 VALIGNAT
DATE DE CONVOCATION
19/03/21

CONSEIL MUNICIPAL 26/03/21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.
Présents:
BLAES Magalli, SASTRE GARAU Danielle, CHASSIN Yves
CHALEIL Laurent, LARONDE Françoise, CHESSERET Didier,
RIBOTTET Maryse

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7

- 1) **Secrétaire de séance** : Françoise LARONDE
- 2) Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

3) DELIBERATION : VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, après examen du budget, décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes directes locales. Pour l'année 2021, les taux seront donc:

- **Taxe Foncier Bâti : 33.34 %**
10.47 % (auquel s'ajoutera le taux TFPB Départemental 2020 :
22.87 % pour constituer le taux de référence 2021 de Taxes Foncières sur
les Propriétés Bâties comme la Taxe d'Habitation sur les Résidences
Principales ne sera plus perçue par les communes)
- **Taxe Foncier Non Bâti : 32.65 %**

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

4) DELIBERATION CONTENU DES ARTICLES 65548 ET 6574: **AUTRES CHARGES et SUBVENTIONS VERSEES**

Madame le Maire explique que pour l'élaboration du budget 2021, les organismes recevant une contribution communale par le biais de l'article 65548 et de l'article 6574 doivent être listés avec leur montant :

ARTICLE 65548

SIVOM : 60 € et 80 €
Fourrière animale : 110 à 120 €
Centre social Viva Sioule: 266 €

ARTICLE 6574

Subvention à Wolframine : 20 €
Le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

5) DELIBERATION : ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE **SECRETARIAT**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de changer l'ordinateur du secrétariat de Mairie très ralenti et ne pouvant plus bénéficier de mise à jour (Windows 7) par un ordinateur plus performant équipé de Windows 10 Professionnel, et du Pack Office.

Selon le devis du Fournisseur UGAP l'unité centrale avec lecteur de carte SD, clavier et souris est à 528.00 € HT soit 633.60 € TTC

Pour le moniteur LED (écran) 21.5" le prix est de 67.20 € HT + éco-contribution de 1.67 € soit 82.64 € TTC

La commune prendra aussi le Pack Office.

Le Conseil vote : POUR à l'unanimité.

6) DELIBERATION : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : BROYAGE **DES CHEMINS**

Madame le Maire expose au Conseil les devis pour l'entretien des espaces verts de :

- l'ESAT CAT LES GENETEX de Deneuille les Chantelles :
 - Broyage des chemins communaux 3 km environ : 984.00 € TTC le passage
- Michel MASSARD Paysagiste de Bellenaves :
 - Broyage des chemins par passage : 360.00 € TTC
 - Plus 2 passages par an avec finition des bords de haies : 840 € TTC par passage

Le Conseil Municipal après délibération vote pour le devis de Mr MASSARD à l'unanimité, et autorise le Maire à donner son « bon pour accord ». Cette dépense sera inscrite au budget 2021 en fonctionnement.

7) DELIBERATION : VOTE DU BUDGET 2021

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	26 976.05 €	Dépenses :	96 420.03 €
Recettes :	26 976.05 €	Recettes :	96 420.03 €

Le Conseil Municipal après délibération vote POUR à l'unanimité.

8) DELIBERATION : MODIFICATION DU TRACE DU PR 4 CHEMIN DES LAVOIRS

La Communauté de communes afin de parfaire le réseau actuel d'itinéraires de randonnée, pour inscrire son réseau au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires, doit procéder à quelques améliorations sur certains parcours. Elle envisage de modifier le tracé du PR 4 Le chemin des lavoirs sur notre commune, pour bénéficier du beau paysage par le vallon de Crouzat et de réduire les passages sur la route (notamment sur la D 43)

Le Conseil Municipal après délibération approuve : vote POUR à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 40

Magalli BLAES	Danielle SASTRE-GARAU	Yves CHASSIN
Laurent CHALEIL	Françoise LARONDE	Maryse RIBOTTET
Didier CHESSERET		